



Défi de l'innovation Afrique 2020

Contexte

L'Union Africaine des Télécommunications (UAT) en tant qu'institution spécialisée de l'Union Africaine dans le domaine des télécommunications offre une plateforme aux parties prenantes impliquées dans les TIC pour élaborer des politiques et des stratégies efficaces visant à améliorer l'accès aux infrastructures et aux services d'information. En outre, l'Union représente les intérêts de ses membres lors de conférences décisionnelles mondiales et promeut des initiatives visant à intégrer les marchés régionaux, attirer les investissements dans l'infrastructure des TIC et renforcer les capacités institutionnelles et humaines.

Au vu d'une désintégration croissante du tissu social dans de nombreuses communautés africaines, conséquence de la pandémie de COVID-19, et compte tenu du fait qu'une majorité de la population africaine vit la plupart du temps dans des conditions difficiles, la capacité des pays à trouver des solutions numériques pourrait contribuer de manière significative à relever certains de ces défis. Le défi de l'innovation pour l'Afrique 2020 de l'UAT permettra la reconnaissance des innovations perturbatrices et des nouveaux modèles commerciaux qui peuvent développer l'Afrique.

Ce concours est un appel aux innovateurs africains pour soumettre leurs candidatures / innovations conçues pour répondre aux problèmes de société, et en particulier, afin d'offrir des solutions uniques à l'Afrique pendant la période de la pandémie de COVID-19. L'innovation devrait permettre de venir à bout de la COVID-19 et à s'appliquer à d'autres situations d'urgence.

Le défi de l'innovation pour l'Afrique de l'UAT devrait jouer un rôle déterminant dans l'identification, l'expérimentation et la mise en évidence d'approches d'adaptation innovantes susceptibles d'être reproduites et étendues grâce à la coopération d'investisseurs institutionnels, de bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux et d'autres sources. L'accent sera mis sur l'innovation et l'apprentissage continu en ce qui concerne la nécessité d'offrir des solutions pragmatiques.

Les premiers prix

- 5 000 USD pour le gagnant
- 3 000 USD pour le premier finaliste
- 1 000 USD pour le deuxième finaliste

Tous les candidats malheureux mais qui remportent la 2ème et dernière phase du concours recevront 100 USD chacun. 100.

Structure du concours

Les candidats éligibles au Défi de l'innovation pour l'Afrique 2020 de l'UAT proviendront de tous les pays africains membres de l'UAT pour participer au niveau régional de la 1ère phase du concours. Les représentants qualifiés de chaque région participeront ensuite à la 2ème et dernière phase de la compétition.

Conditions générales du concours

Chaque participant devra respecter au minimum les conditions générales suivantes pour pouvoir participer au Défi.

- i. Le concours est ouvert à toutes les personnes qui ne sont pas nées avant 1985 et qui ont la citoyenneté d'un des pays africains membres de l'Union africaine des télécommunications.
- ii. Chaque participant ne peut soumettre qu'une seule contribution.
- iii. Le concours se déroule du 20 août 2020 au 14 octobre 2020.
- iv. Toutes les contributions doivent être soumises avant le 14 septembre 2020.
- v. Les contributions seront examinées par un jury en fonction des directives établies, du thème du concours, de la nouveauté/ originalité de la contribution ainsi que de la promesse pragmatique de la contribution.
- vi. Tous les participants doivent s'inscrire au concours en remplissant le formulaire d'inscription officiel.
- vii. Tous les travaux soumis doivent être des œuvres du participant.
- viii. Tous les participants gagnants, comme indiqué dans la catégorie des gagnants, doivent accepter l'utilisation ultérieure de leurs contributions soumises à des fins de référence et de promotion à but non lucratif uniquement pour les communications et les engagements de l'UAT.
- ix. Tous les participants conservent l'intégralité des droits sur leur participation, à l'exception des gagnants qui ne céderont QUE le droit à l'utilisation ultérieure de leur participation à des fins de référence et de promotion à but non lucratif uniquement pour les communications et les engagements de l'UAT.
- x. Les employés de l'UAT, des organismes de régulation des TIC et des membres associés ne peuvent pas participer au concours.
- xi. Il n'y a pas d'alternative, financière ou autre, au prix indiqué.

Dates importantes

- 20 Août 2020: Lancement du concours
- 14 septembre 2020: Date limite pour les soumissions des candidatures à l'évaluation régionale
- 25 septembre 2020: Clôture de l'évaluation régionale des soumissions par les membres du panel et sélection des finalistes régionaux
- 5 octobre 2020: Clôture de la 2^{ème} et dernière évaluation et sélection du grand vainqueur, du 1^{er} et du 2^{ème} finalistes
- 14 octobre 2020: Défi de l'innovation pour l'Afrique de l'UAT Cérémonie de remise des prix